

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER


**N° CP/2011/894 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121
Participation financière aux travaux réalisés dans les cités
scolaires**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- l'avenant n° 1 à la convention conclue avec la Région Alsace concernant la restructuration de la cité scolaire "Haute Bruche" à SCHIRMECK, avenant ayant pour objet la suspension des versements de la participation de la Région dans l'attente du démarrage de l'opération
- l'avenant n° 2 à la convention conclue avec la Région Alsace concernant la restructuration de la cité scolaire "Henri Meck" à MOLSHEIM, avenant ayant pour objet la prise en compte des évolutions de programme et la modification de la répartition des versements de la participation du Département
- l'avenant n° 2 à la convention conclue avec la Région Alsace concernant la restructuration de la demi-pension de la cité scolaire "Jean Monnet" à STRASBOURG, avenant ayant pour objet la modification des modalités de fixation de la participation définitive du Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces trois avenants au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-63313-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 08/12/11